

**D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT
TEMPORAIRE**

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussignée, **Mme Valérie GUERINEAU** *Présidente* et **JOSLAIN** *Stéphanie*
Association : JAM BASKETCLUB *Membre commission Bar / Animation*

Domiciliée à Saint-Julien des Landes

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie Salle Omnisports Place Simone Veil à Saint Julien des Landes

Du vendredi 1^{er} mai 2026 à 10h au samedi 2^e mai 2026 à 1h du matin,
Pour le motif : organisation d'un tournoi de Cornhole.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 8 avril 2026

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, **Nadia REMAUD, Maire de Saint de Saint Julien des Landes**

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique –

L'association **JAM BASKET CLUB** représentée par **Mme Valérie GUERINEAU**,

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie à la Salle Omnisports Place Simone Veil à Saint Julien des Landes

Du vendredi 1^{er} mai 2026 à 10h au samedi 2^e mai 2026 à 1h du matin,

Pour le motif : organisation d'un tournoi de Cornhole.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint Julien des Landes – Le xxxxxx
Le Maire,

Nadia REMAUD

